

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.087

*L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 17 Septembre à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Septembre 1996

10 Septembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes
MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme
LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI,
Mme PELTIER, M. SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDBLER par M. DONZIER
M. GAVEN par M. LE GUEUT
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES :

MM. POTENNEC et QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition terrain propriété QUENTIN Rue Henri Dunant

VOTE : UNANIMITE

Lors de sa construction, la rue Henry DUNANT a empiété sur la propriété de Mme QUENTIN. Cette situation n'a jamais été régularisée et il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle en cause. A cet effet, Mme QUENTIN a signé le 26 Août 1996, une promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse de vente signée par Madame QUENTIN le 26 Août 1996,
- VU le plan parcellaire,
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,
- VU l'avis des Domaines en date du 17 Juillet 1996,
- CONSIDERANT que cette acquisition est nécessaire à la régularisation de la situation de la rue Henry DUNANT.

D E C I D E

- d'acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AP n° 109, d'une surface de 1.026m², dépendant de la propriété de Madame QUENTIN, demeurant Domaine de BELMONT 17200 ROYAN, moyennant la somme de SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS (61.560F.) Hors Taxes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la préparation et la signature de l'acte de vente,
- de désigner Maître NAUTIACQ, 8 Rue Jules RAVET, 17600 SAUJON, Notaire de la venderesse, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Septembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS